



## Transport maritime

### Ports et Transport maritime métropolitain et d'Outre-mer

#### 1- L'océan : d'objet à sujet

L'océan est Un et fait l'objet de toutes sortes de convoitises. Il n'est perçu que comme objet, nous souhaitons qu'il devienne sujet de droit. Le présent sujet pose à terre des questions d'aménagement du territoire et en mer du devenir de cet espace habité et vivant. Le gigantisme, l'industrialisation et la fluidification libérale de l'économie maritime mondiale sont les réponses d'une conception économique poussée jusqu'à ses limites. Ce 21 janvier 2021, le premier ministre, dans le cadre du Comité Interministériel de la Mer, a souhaité porter l'ambition maritime et portuaire en quatre mesures phares : 1) Augmenter le fret conteneurisé, 2) Adopter une stratégie «étendue» des grands fonds marins (passer de 200 à 350 milles nautiques) de fait pour une exploration et une exploitation des ceux-ci, 3) Accélérer l'éolien en mer, 4) «verdir» les ports, la restauration et la protection du littoral, la recherche, la formation, et les filières durables de la pêche et l'aquaculture. Ce dernier axe manifestement vise à donner une touche écologique pour un projet de nature industrielle.

Cette orientation marque la concentration des activités et la réduction de la polyvalence du secteur. Elle accroît les contraintes sur les infrastructures portuaires et l'environnement à terre et en mer. Elle génère des sur-investissements, qui génèrent une dépendance de l'économie à cette course sans fin. Cette vision est dans la continuité du monde d'avant, déterritorialisée, déshumanisée. Elle creusera la dette des collectivités au profit d'opérateurs privés.

#### 2- Pour une vie avec l'océan

*L'océan est un commun universel qui nous impose d'apprendre à organiser les activités humaines tenant compte de sa nature. Nous avons à réduire les nuisances destructrices du gigantisme, de l'exploitation sans limite de ses diverses "ressources" et du réchauffement climatique dont les impacts se font sentir de plus en plus en mer et à terre. Aussi notre projet est à hauteur d'homme et au service de celles et ceux qui vivent avec l'océan.*

- Nous orienterons nos efforts pour accompagner la décarbonation du transport maritime et soutiendrons le développement des moyens nautiques véliques, tout en assurant une liaison avec les canaux et les moyens ferroviaires associés.
- Nous porterons nos politiques publiques vers une transition écologique des infrastructures portuaires et logistiques, - Nous investirons dans les ports dits secondaires métropolitains et d'Outre-mer afin de recréer un maillage de service aux territoires de proximité, stratégique et cohérent.

### 3- Principales propositions

**LE TRANSPORT MARITIME FRANÇAIS** *Les objectifs de l'OMI sont de réduire le volume total des émissions annuelles du transport maritime de 70% en CO2 et de 50% en GES d'ici à 2050 par rapport à 2008. Sans mesures rapides, ces émissions augmenteront de 50 à 250% d'ici 2050.*

Il est urgent d'accompagner la décarbonation du transport maritime et la re-territorialiser les réseaux maritimes, par :

Des mesures immédiates :, - Faire adopter par l'OMI une convention pour la création d'une zone spéciale à faibles émissions en méditerranée, - Réduire la vitesse de transit des navires.

Le Vent, une filière d'avenir : - Soutenir massivement la filière naissante, - Adapter la réglementation, - Mobiliser cette filière pour favoriser le cabotage côtier à la voile le long des côtes régionales, européennes, nord africaines et à l'Outre-mer pour le transport de biens et de marchandises, - Inciter fiscalement les armateurs à équiper leur flotte hauturière existante d'un moyen auxiliaire de propulsion vélique ou d'alternatives décarbonées.

Investir pour une marine marchande polyvalente et soutenable : - Mener une réforme protectrice du cabotage intra-européen avec des exigences sociales et environnementales pour les gens de mer et leurs navires, - Redynamiser la filière construction et réparation navale française, par l'exemplarité de la commande publique de navires éco-conçus, - Conditionner l'aide publique à la construction ou au refit des navires, au respect des engagements environnementaux des accords sur le climat, - - Développer la filière de déconstruction navale civile et militaire.

**LES PORTS** : Adapter les ports aux mutations économiques et climatiques sous plusieurs angles

Energie : - Investir dans l'éolien, le solaire et les bâtiments passifs pour l'autonomie énergétique des ports, - Soutenir des solutions innovantes, telle l'utilisation des digues et ouvrages portuaires pour produire l'énergie, - Accélérer les programmes de raccordement électrique des navires à quai, la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets.

Logistique : - Prioriser le transport ferroviaire et fluvial au départ et à destination des zones logistiques, - Améliorer la coopération entre ports métropolitains et d'Outre-mer en optimisant les distances et les flux de marchandises.

Environnement : - Stopper les projets d'agrandissements des zones de manutention ou industrielle portuaire et réorienter les investissements sur la rénovation et la conversion des installations existantes, - Restaurer, des-artificialiser, réduire l'ensablement des ports et favoriser la recirculation des eaux marines littorales, le fonctionnement hydrologique nécessaire à la vie marine à l'intérieur comme à l'extérieur des ouvrages portuaires. - Engager des diagnostics sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer pour les zones (industrialo-)portuaires.

Économie :- Renforcer les contrôles liés à l'importation de produits ne respectant pas les standards sanitaires, environnementaux et sociaux européens, -, - Mettre en place un suivi de l'application des engagements en impliquant la société civile dans la gouvernance des ports. L'ensemble des ports maritimes devront répondre à une feuille de route d'amélioration environnementale continue.